



Associations Familiales Catholiques

Mouvement national reconnu d'utilité publique

AFC de Verdun

31, rue Saint –Louis 55100 VERDUN

Tél 03 29 86 63 85 E-mail : afc55verdun@afc-france.org

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de VERDUN Tél : 0329866385

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 25 février éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.propositionsAFC.fr

CANDIDAT :

Monsieur ARSENE LUX

Liste : Pour vous, pour Verdun, avec Passion

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ? Sinon, que prévoyez-vous ?

Création d'un poste délégué à la famille

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...).

Soutien aux associations Verdunoises agissant en ce domaine

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

Les conditions d'accueil de la petite enfance – y compris les enfants handicapés – seront réexaminées – après analyse fine et comparative au niveau national – afin de répondre aux différentes situations familiales. un point particulier : la réforme scolaire nationale permettra-t-elle de poursuivre ou non l'accueil en école maternelle des enfants dès 2 ans ? L'opération « mille enfants, mille talents » sera élargie aux adolescents et adultes, en application des principes d'Egalité des chances sociales, culturelles et sportives.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Ce type de rencontre peut prendre place dès à présent, dans les différents lieux publics ou para-publics, tels les centres sociaux.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Cf Réponse 3

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

La prise en compte des handicaps de toutes natures sera définie dans la « charte de compensation des handicaps ». Pour information : les taux cumulés -communaux et intercommunaux – de la taxe d'habitation ont baissé de 26% de 1996 à 2008

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

A chaque fois qu'un risque se révélera pour l'enfant -comme pour l'adolescent et l'adulte – dans quelque domaine que ce soit, en application du principe de précaution et du code général des collectivités territoriales qui oblige le maire à garantir mes « missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance » dans sa commune.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

L'opération de rénovation urbaine contractée entre la ville et l'Agence nationale de Rénovation Urbaine répondra précisément à toutes ces situations, en résorbant les concentrations de familles défavorisées à travers une résidentialisation harmonieuse de toutes les couches sociales sur l'ensemble de la cité

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

Application de la loi. Ces dispositions ne peuvent être que nationalement définies.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Tout le programme de la liste « Pour vous, pour Verdun, avec Passion », vise expressément à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Il comporte également la préservation de nos patrimoines, y compris culturels, dans le droit fil de l'effort considérable consenti dans ce domaine au cours des 2 dernières mandatures